



AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
2024-6005

Prenez note que, lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2024, à 19 h 30, à la salle du conseil sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, le Conseil se prononcera sur la demande de la dérogation mineure suivante.

Demande 2024-6005 : 530, rue Hilaire - zone 41-V

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation de l'agrandissement d'un bâtiment principal en cour latérale du côté nord. Bien que le bâtiment bénéficie de droit acquis sur la marge avant de 1.98 mètre et en arrière de 0.31 mètre, la dérogation concerne l'agrandissement de ces marges dérogatoires qui empiéteront davantage dans les marges de 2.7 mètres de la marge de recul avant plutôt qu'à 6 mètres et de l'empiètement de la marge arrière de 0.89 mètre plutôt que 6 mètres.

Cette implantation contrevient à la disposition contenue à la grille des spécifications pour la zone 41-V annexé au Règlement de zonage U-22, qui fixe la marge de recul avant et arrière applicable à un bâtiment principal à un minimum de 6 mètres.

Toute personne qui aimerait se faire entendre relativement à cette demande doit faire parvenir ses commentaires par écrit à :

Madame Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière
544, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Simon (Québec) J0V 1E0
Courriel : dg@lac-simon.net

Les commentaires écrits doivent être reçus au plus tard le 6 décembre 2024 à 19 h 30. Toute personne intéressée peut également se faire entendre lors de la séance du Conseil.

Donné ce 21 octobre 2024
À Lac-Simon

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière